



Communiqué de presse

22 novembre 2021

L'Eurosystème publie un nouveau cadre pour la surveillance des paiements électroniques

- Le cadre évalue la sécurité et l'efficacité des paiements électroniques, notamment les portefeuilles électroniques et les services liés aux crypto-actifs
- La BCE appelle à des progrès rapides en matière de surveillance des solutions de paiement numériques et des stablecoins mondiaux.
- Les sociétés soumises à la surveillance doivent adhérer aux nouveaux principes dans un délai d'un an

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a approuvé un nouveau cadre de surveillance des paiements électroniques à l'issue d'une consultation publique. Le cadre est conçu pour rendre l'écosystème de paiements actuel et futur plus sûr et plus efficace dans le cadre de la mission statutaire de la BCE de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement.

Le [cadre de surveillance](#) de l'Eurosystème pour les instruments, les systèmes et les dispositifs de paiement électronique (cadre PISA) inclut une [méthodologie d'évaluation](#) et une [politique d'exemption](#). Il remplace l'approche actuelle de l'Eurosystème pour la surveillance des instruments de paiement et complète la [surveillance](#) des systèmes de paiement par l'Eurosystème. L'Eurosystème utilisera le nouveau cadre pour la surveillance des sociétés qui permettent ou favorisent l'utilisation des cartes de paiement, des virements, des prélèvements, des transferts de monnaie électronique et des jetons de paiement numériques, y compris les portefeuilles électroniques. Le cadre PISA couvrira également les services liés aux crypto-actifs, tels que l'acceptation des crypto-actifs par les commerçants dans le cadre d'un dispositif de paiement par carte et la possibilité d'envoyer ou de recevoir des crypto-actifs ou de payer via un portefeuille électronique.

« L'écosystème des paiements de détail évolue rapidement en raison de l'innovation et des évolutions technologiques. Il faut donc adopter une approche prospective pour la surveillance des solutions de paiement numériques » a déclaré Fabio Panetta, membre du Directoire de la BCE. « Le cadre PISA

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

inclura les jetons de paiement numériques tels que les stablecoins, parallèlement aux instruments et aux dispositifs de paiement traditionnels pour lesquels nous avons acquis une expérience au fil des ans. L'action coordonnée au niveau international devra également être intensifiée pour faire face aux défis posés par les solutions de paiement numériques et les stablecoins mondiaux ».

Le cadre PISA complète les règlements de l'UE à paraître concernant les crypto-actifs (y compris les stablecoins) et les normes internationales relatives aux stablecoins mondiaux. L'Eurosystème a également pour objectif de coopérer avec d'autres autorités.

Les sociétés déjà soumises à la surveillance de l'Eurosystème devront adhérer aux principes du nouveau cadre avant le 15 novembre 2022. Les autres sociétés bénéficieront d'une période de grâce d'un an à compter du moment où il leur sera notifié qu'elles seront soumises à la surveillance selon le nouveau cadre. Toutes les sociétés soumises à la surveillance seront invitées à soumettre des auto-évaluations et une documentation de référence, qui constitueront le fondement d'un dialogue permanent entre elles et l'autorité de surveillance.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Nicos Keranis](#)
au : +49 69 1344 7806 et au : +49 172 758 7237.**

Notes

- Pour les termes utilisés dans la version anglaise de ce communiqué de presse, cf. le [glossaire de la BCE](#) (disponible en anglais seulement).
- Pour les documents remplacés par l'ensemble de mesures du cadre PISA, cf. le tableau A.1 du cadre PISA et la note de bas de page 3 de la méthodologie d'évaluation.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu